

Rapport de la commission technique chargée des proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 - 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique chargée des proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 - 2021 composée de :

M. Moritz de Hadeln, premier membre et rapporteur

M. Samuel Freuler

Mme Anna Beutler

Mme Angelita Galvez

M. Maurizio Di Felice

s'est réunie le 11 février au Collège des Tuillières, Salle de conférence administration, pour étudier les propositions d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 - 2021 suite au préavis du Bureau du Conseil.

La commission remercie M. Daniel Calabrese, président du Conseil communal, pour avoir longuement illustré dans le détail les propositions du Bureau et répondu aux questions des membres de notre commission.

La commission constate que dans leur ensemble les augmentations proposées sont raisonnables et limitées par rapport à la pratique actuelle, et surtout restent légitimes par rapport à ce qui est fait dans d'autres communes du Canton. Ainsi la rémunération de base du président, le montant des jetons de présence du Conseil, le taux horaire pour les séances de Commission ou du dépouillement comme la rémunération de l'huissier sont restés inchangés par rapport à la législature 2011-2016.

Si la commission trouve raisonnable d'allouer un montant fixe de CHF 600 à l'huissier suppléant et au poste de secrétaire suppléant, compte tenu de leur devoir de disponibilité, la discussion s'est surtout portée sur la proposition d'allouer au poste de secrétaire une rémunération fixe de CHF 18'000 par an, charges sociales incluses, plus CHF 1'000 pour l'usage de son matériel informatique, soit une augmentation de CHF 8'000 par rapport à la situation actuelle.

Les tâches et responsabilités du secrétaire ont fait l'objet d'une analyse détaillée. La commission est de l'avis, comme le souligne le préavis, que le poste de secrétaire est essentiel au bon fonctionnement du Bureau et du Conseil communal. Ce poste demande effectivement une grande disponibilité, les week-end inclus, et une grande précision dans le respect des délais ainsi qu'une grande capacité rédactionnelle. Le préavis indique un travail atteignant 577 heures par an, soit à un taux d'occupation de 30%.

Entre autres, il est noté que 50% des Conseillères et Conseillers souhaitent encore recevoir les préavis sur papier plutôt que de les lire électroniquement. La mise sous pli et la livraison à la poste fait partie des tâches du secrétariat. En vertu de la séparation des pouvoirs, le Conseil reste autonome pour ces tâches par rapport à l'administration communale.

Le Bureau va commencer durant février à auditionner les candidats pour le poste de secrétaire, limitant le choix géographiquement aux personnes domiciliées soit à Gland soit dans les environs. A noter que la personne choisie devra siéger à côté de Mme Mireille Tacheron pour apprendre les divers secrets de sa fonction avant de devenir autonome en juillet, ce qui pour quelques semaines entraînera un surcroît de coûts.

La commission prend note que le Bureau estime globalement à CHF 9'520 par an l'effet des diverses augmentations ou ajustements sur les finances de la commune.

Conclusions:

La commission propose deux amendements aux conclusions du préavis:

Amendement du point 5 des conclusions du préavis :

Comme c'est le cas actuellement, la Commission propose de supprimer "le droit aux jetons de présence" du poste de secrétaire car le secrétariat est avant tout celui du Conseil et est déjà rémunéré pour cela. Cette modification des conclusions du préavis représente une économie d'un maximum de CHF 320.- par an. Le texte modifié de conclusion au point 5 proposé par la commission est donc:

"Le secrétaire du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 18'000.- / an + CHF 1000.-/an pour le matériel informatique. Il a droit aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections"

Amendement du point 9 des conclusions du préavis :

Afin d'éviter tout malentendu, la commission propose de compléter le point 9 des conclusions du préavis en précisant que la réduction des rapports des commission est également rémunéré à CHF 35.- / heure comme c'est déjà le cas actuellement. Le texte modifié de conclusion au point 9 proposé par la commission est donc:

"Les Conseillers sont rémunérés par les jetons de présence lorsqu'ils sont présent au Conseil communal et par les vacations lorsqu'ils participent et sont présent aux Commissions. Le rapporteur et les premiers membres reçoivent un supplément de CHF 20.- (non cumulable si le premier membre est également le rapporteur). La rédaction des rapports est rémunérée à CHF 35.- /heure."

Ainsi amendé, la commission technique propose à l'unanimité au Conseil communal d'accorder les rémunérations, les indemnités, vacations et jetons de présence pour la législature 2016-2021, ceci avec effet au 1er juillet 2016 comme suit:

1. Les jetons de présence du Conseil communal sont fixées à CHF 40.- / séance ;
2. Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF 35.- / heure ;
3. Les indemnités pour le dépouillement des votations et élections sont fixées à CHF 35.- / heure ;
4. Le président du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 5'000.- / an. Il a droit aux jetons de présence, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections ;

5. Le secrétaire du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 18'000.- / an + CHF 1000.-/ an pour le matériel informatique. Il a droit aux vacances pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections;

6. Le secrétaire suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.- / an. Pour tout travail de remplacement du secrétaire, il sera rémunéré à CHF 35.- / heure. Il a droit aux jetons de présence, aux vacances pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections ;

7. L'huissier reçoit une rémunération fixe de CHF 3'000.- / an. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections ;

8. L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.- / an. Pour tout travail de remplacement de l'huissier, il sera rémunéré à CHF 35.- / heure. Il a droit aux jetons de présence, ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections ;

9. Les Conseillers sont rémunérés par les jetons de présence lorsqu'ils sont présent au Conseil communal et par les vacances lorsqu'ils participent et sont présent aux Commissions. Le rapporteur et les premiers membres reçoivent un supplément de CHF 20.- (non cumulable si le premier membre est également le rapporteur). La rédaction des rapports est rémunérée à CHF 35.- / heure.



M. Moritz de Hadeln,
premier membre et rapporteur

M. Samuel Freuler



Mme Angelita Galvez

Mme Anna Beutler

M. Maurizio Di Felice

Gland, le 26 février 2016